

FEU L'HON ALPHONSE RACINE

La mort vient de frapper, à l'improviste, un des citoyens les plus remarquables de Montréal, et des plus avantageusement connus dans les cercles politiques, commerciaux et financiers: l'honorable Alphonse Racine, conseiller législatif pour la division de Salaberry.

Hier encore, son intelligente activité s'exerçait dans l'importante charge qui lui avait été confiée par les pouvoirs publics: celle d'administrateur du combustible pour la province de Québec, et les journaux rapportaient de lui une remarquable interview sur la crise du charbon. Cela ne l'empêchait pas de diriger vigoureusement les affaires de la grande maison commerciale et industrielle dont il était le chef.

Dans la personne de l'honorable M. Alphonse Racine disparaît un Canadien-français de la meilleure trempe, dont on vantera avec raison l'énergique volonté de réussir, mais dont on ne pourra dire assez la modestie captivante, la générosité sans bornes, la probité sans tache, le patriotisme éclairé et sincère.

Sa mort crée un grand vide dans le monde commercial de la métropole; mais il laisse après lui des fils qui savent marcher sur ses traces, dans le droit chemin du succès.

A la famille du grand et intègre citoyen qui n'est plus, Le "Prix Courant" offre l'expression de sa plus entière sympathie, en déposant sur la tombe du défunt l'hommage de son profond regret.

NOTRE COMMERCE MARITIME

La commission du port de Montréal vient de publier son rapport pour la saison de navigation de 1917. Nous en relevons les notes suivantes:

Le nombre d'océaniques qui sont venus amarrer à nos quais l'an dernier a été de 579, soit une augmentation de 10 sur l'année précédente. Pour les neuf années qui précèdent, les chiffres se lisent comme suit: 1916, 569; 1915, 484; 1914, 551; 1913, 477; 1912, 409; 1911, 401; 1910, 411; 1909, 37; 1908, 364. Cette année, quoique la navigation se soit ouverte assez en retard sur l'année dernière, tout indique que le mouvement maritime dépassera encore celui de l'année dernière. L'activité la plus grande a régné depuis l'arrivée du premier océanique. Le déplacement total des océaniques, l'an dernier, fut de 1,984,233 tonnes, et en 1916 il fut de 1,965,161 tonnes.

Les importations et les exportations ont aussi dépassé tout ce qui s'était vu précédemment. La valeur des marchandises exportées a été de \$534,876,677, et celle des marchandises importées a été de \$214,885,029. Cela laisse bien en notre faveur, comme on peut le voir, la différence dans le mouvement commercial. Le total du commerce avec l'étranger se trouve à être d'une valeur de \$749,761,706. L'année précédente, en 1916, la valeur des exportations avait été de \$382,741,463, et celle des importations de \$194,924,348, formant un chiffre total de \$577,665,811 pour le mouvement commercial. Pour 1915, les marchandises exportées représentaient une valeur de \$155,685,953, et les marchandises importées, une valeur de \$115,919,977, soit un total de \$271,605,930.

L'an dernier, les recettes brutes de la commission du port ont été de \$1,850,646.93 pour ce qui est seulement du mouvement du port proprement dit. De diverses autres sources il a été perçu des montants portant le total des recettes à \$2,484,662.74. Les déboursés imputables au revenu ont été de \$1,897,393.44. Dix années plus tôt, en 1907, les recettes brutes n'étaient que de \$498,660. Les améliorations dont jouit actuellement le port ont coûté \$28,000,000.

La navigation océanique, l'an dernier, s'est ouverte plus tôt que cette année. Le premier vaisseau qui est entré dans le port ce printemps est le "Lady Grey", qui est arrivé le 21 avril. Le premier océanique, le "City of Marseille", a amarré à son quai le 7 mai. L'an dernier, le "Percésien" arrivait le 26 avril, et le "Cassandra," le 1er mai. Des 467 océaniques qui sont venus dans notre port, l'an dernier, il y en eut 567 anglais; 1 italien; 3 norvégiens; 58 américains; 1 danois; 1 français; 15 belges et 1 grec.

L'an dernier, il a été construit aux usines Vickers, 12 sous-marins pour les alliés; 17 chalutiers en acier; 26 petits vaisseaux de bois. Un vaisseau océanique de 7,000 tonnes a été construit et mis à flot. En outre, il est entré dans la cale flottante 33 vaisseaux de tonnage plus ou moins fort, pour y subir des réparations.

ACCUMULATION DES VIVRES

La Commission des Vivres du Canada a été mise au courant de l'existence des accumulations de vivres, et elle a cru bon d'intervenir. Un arrêté en Conseil a donc été passé à l'effet de prévenir autant que possible le gaspillage des vivres. D'après cette nouvelle loi basée sur l'arrêté en Conseil, les propriétaires d'entrepôts, de magasins, ou d'autres endroits où l'on a accumulé des vivres, sont prévenus qu'ils doivent mettre sur le marché les produits qu'ils ont en mains et qui menacent de se détériorer. Les citoyens qui ont fait de l'accumulation de vivres dans leurs résidences privées, sont sujets à la même loi. Dans le cas où la Commission des Vivres apprendrait qu'une accumulation de substances alimentaires existerait quelque part, elle donnerait instruction aux intéressés de disposer immédiatement de ces vivres. Si l'on ne se rend pas immédiatement à cet ordre la Commission aura le droit de saisir les substances alimentaires et de les vendre.

Toutes les personnes trouvées coupables de gaspillage des vivres, pour une raison ou pour une autre, est passible d'une amende variant de \$100.00 à \$1,000.00 ou à un emprisonnement variant de un à trois ans.